



Compte-Rendu de la réunion de l'Observatoire DT-DICT Normandie
23 octobre 2025 (10h00-12h00, en présentiel)

Sont présents :

Pour le Collège Entreprises :

Président de l'Observatoire DT-DICT, SARC, FRTP Normandie
Secrétaire de l'Observatoire DT-DICT – FRTP Normandie
COLAS (*absent excusé*)
EIFFAGE
BERNASCONI TP
SARC
BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES

Pour le Collège Exploitants :

ENEDIS
Jean BOURBON GRDF
AXIONE représentant Eure Normandie THD (*absent excusé*)
ORANGE
NATRAN (*absent excusé*)

Pour le Collège Maîtres d'ouvrage :

ROUEN Métropole – cycle de l'eau (*absent excusé*)
ROUEN Métropole – voirie
ROUEN Métropole Normandie
ROUEN Métropole Normandie - PCRS
SERPN (*absent excusé*)
SDEC (*absent excusé*)

Pour le Collège Etat et Organismes de prévention :

DREAL Normandie (*absent excusé*)

SMABTP

OPPBTP

PROTYS

Invité :

OFCTP

Accueil des participants

Le Président de l'Observatoire régional DT-DICT procède à l'accueil des participants. Il passe ensuite à l'ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du précédent compte-rendu ;
2. Indicateurs nationaux des exploitants pour l'année 2024 ;
3. Présentation des statistiques des déclarations en Normandie pour l'année 2024 ;
4. Présentation des indicateurs exploitants en Normandie ;
5. Bilan des Semaines de la prévention ;
6. Suivi des indicateurs sur la participation aux Semaines de la prévention ;
7. Présentation d'un outil numérique de dématérialisation des plans DICT – OFCTP ;
8. Calendrier des prochaines réunions.

1. Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu de la réunion du 26 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Indicateurs nationaux des exploitants pour l'année 2024

Les principales tendances observées pour l'année 2024 sont les suivantes :

- une poursuite de la baisse des déclarations et des dommages souterrains de -4 % par rapport à 2023;
- une diminution particulièrement marquée du taux de dommages pour les réseaux de gaz ;
- des écarts significatifs entre les résultats des Observatoires régionaux, qui méritent une analyse fine à l'échelle locale, en tenant compte de la typologie des réseaux présents sur chaque territoire.

Ces données sont consultables sur le site internet de l'Observatoire national DT-DICT: [Microsoft PowerPoint - GP2 Indicateurs exploitants -annee-2024](#)

3. Présentation des statistiques des déclarations en Normandie pour l'année 2024

À fin décembre 2024, le cumul des déclarations en Normandie montre une baisse globale de 1,8 %. L'analyse des évolutions par type de document, fait apparaître que les DT et les ATU restent proches de la moyenne, tandis que les déclarations conjointes enregistrent une baisse significative de 4 %. En revanche, les DICT augmentent de 1,6 %, ce qui diffère de la tendance nationale, où cette hausse n'est pas observée.

L'analyse par département fait apparaître des dynamiques locales contrastées. Certains départements, comme la Manche (50) et la Seine-Maritime (76), voient une hausse des chantiers, tandis que d'autres, comme le Calvados (14), l'Eure (27) et l'Orne (61), enregistrent des baisses marquées.

Selon le Président de l'Observatoire DT-DICT, ces chiffres reflètent la réalité de l'activité rencontrée sur le terrain en 2024, notamment dans le département de la Manche, où l'activité a été en augmentation par rapport aux années précédentes.

Enfin, ORANGE précise que dans le département de l'Orne, le déploiement du réseau arrive à son terme, ce qui devrait conduire à une diminution des dommages en raison de la réduction des travaux à venir.

4. Présentation des indicateurs des Exploitants en Normandie

Période 1 : année glissante N-1 : T4 2023 + T + T2 + T3 2024

Période 2 : 12 derniers mois : T4 2024 + T + T2 + T3 2025.

ENEDIS :

Une baisse générale des déclarations (DT, DICT, DC) est observée, à l'exception des ATU qui connaissent une augmentation. Selon ENEDIS, cette hausse pourrait s'expliquer par le fait que certaines DT, DICT ou DC ne sont pas traitées dans les délais, ce qui conduit à un recours plus fréquent aux ATU.

Concernant les dommages, une augmentation est constatée. Le déploiement par ENEDIS d'un nouvel outil de suivi interne, de plus en plus utilisé, permet de collecter davantage de données, ce qui pourrait expliquer cette hausse apparente.

La répartition des dommages révèle une baisse sur le réseau aérien, tandis que les branchements enregistrent une augmentation.

En ce qui concerne les responsabilités, une hausse est relevée au niveau des particuliers. ENEDIS mène des actions de sensibilisation auprès des particuliers et a développé l'application « Ligne Alerte », permettant de recevoir des alertes lors de l'approche d'une ligne électrique.

GRDF :

Le nombre de déclarations reste globalement stable, tandis que les ATU connaissent une augmentation, avec un taux particulièrement élevé sur certains territoires.

Concernant les dommages, seuls sont pris en compte les dommages sur ouvrages souterrains avec fuite. Ils restent stables, avec une légère tendance à la baisse.

La répartition des dommages montre que 75 % concernent des branchements. Parmi eux, un tiers correspond à des branchements arrachés par une pelle mécanique, malgré la présence du marquage et d'un affleurant, et alors que l'ouvrage se situe dans son faisceau d'incertitude. Cette situation reflète un problème de comportement sur les chantiers.

GRDF poursuit la promotion du décret anti-endommagement des réseaux, tout en constatant certaines limites dans la prévention, et prévoit de renforcer ses procédures et d'appliquer plus rigoureusement les pénalités financières.

NATRAN :

NaTran a fourni, en amont de la réunion, plusieurs éléments concernant les déclarations et les ATU.

Le nombre de DC a diminué, ce qui est positif, car certaines déclarations ne respectaient pas les critères définis. Il est souligné le fait que la réalisation de DC pour des travaux non conformes entraîne un manque d'anticipation qui aurait dû être couvert par la DT.

La DT reste essentielle pour prévenir le responsable de projet dès le début, s'assurer que les prescriptions particulières liées aux travaux à proximité des réseaux sont intégrées dans le DCE, et rappeler le plus tôt possible les exigences spécifiques, comme l'application de la fiche RX(TMD) pour les entreprises concernées. Ces rappels contribuent à limiter l'usage abusif des DC et à garantir que les responsables de projets identifient en amont les réseaux existants et les contraintes associées.

Concernant les ATU, NaTran note une augmentation de leur nombre, sans qu'une explication précise puisse être apportée à ce jour.

ORANGE :

Le nombre de DT et DICT est en nette baisse, principalement en lien avec une diminution de la productivité et la phase de déploiement. En parallèle, le nombre de DC augmente de 18 %, pour deux raisons principales :

- bien que le déploiement soit terminé, certains branchements restent à traiter. ORANGE doit identifier l'ensemble des branchements clients, ainsi que les fourreaux situés en limite de propriété ou endommagés.
- dans le cadre du retrait massif du cuivre prévu jusqu'en 2030 (environ 200 000 km de lignes à démonter sur six ans), ORANGE constate fréquemment des conduits cassés ou endommagés lors du retrait des câbles dans les fourreaux, générant également une augmentation du nombre de DC.

Concernant les dommages aux ouvrages, une baisse notable est observée, cohérente avec la diminution du nombre de DT.

RTE :

RTE a fourni, en amont de la réunion, des éléments de contexte sur les données renseignées :

Au cours de la première période, une ligne souterraine a été endommagée par une entreprise de terrassement. Deux lignes aériennes ont été touchées par des incendies, l'un lié à une manifestation et l'autre à un acte de malveillance. Par ailleurs, un pylône a été déboulonné dans le cadre d'un acte de malveillance, et la clôture d'un poste a été endommagée suite à une sortie de route d'un véhicule.

Lors de la deuxième période, deux lignes aériennes ont été affectées par des incendies, dont l'un est attribué à un agriculteur, tandis que la cause de l'autre n'a pas encore été déterminée. Une sortie de route d'un véhicule a de nouveau endommagé la clôture d'un poste. Enfin, un pylône a été détérioré par une personne ayant grimpé dessus, nécessitant la mise hors tension de la ligne.

Métropole Rouen Normandie Service voirie :

Le nombre de DT est en baisse, tandis que le nombre d'ATU connaît une augmentation, sans explication particulière. La MRN ne dispose pas de données chiffrées concernant les DO, ceux-ci n'étant pas systématiquement comptabilisés. En effet, lorsque des dommages surviennent sur des réseaux souterrains, ils sont généralement gérés directement pendant le chantier, sans que la MRN soit informée systématiquement.

En ce qui concerne l'éclairage public, les dommages observés sont principalement dus à des accidents de véhicules ou à des actes de vandalisme.

AXIONE Eure Normandie THD GO TELECOM :

Les éléments suivants sont issus de l'examen des données transmises par AXIONE.

Les données analysées montrent une baisse généralisée des déclarations.

En revanche, le nombre total de DO est en augmentation, touchant principalement le réseau aérien non sensible.

Concernant la répartition des dommages, une hausse est constatée pour les incidents causés par les entreprises agricoles et les particuliers.

Aucun autre élément de contexte n'a été fourni.

SERPN :

Le SERPN n'a pas transmis de données concernant les DO, aucun dispositif n'étant actuellement mis en place pour relier les réponses aux sinistres. Cependant, il est envisagé que cette liaison soit possible dès l'année prochaine.

SDEC :

Le SDEC a transmis des données, mais sans éléments de contexte.

L'analyse des chiffres transmis montre une hausse généralisée du nombre de déclarations. En revanche, aucun renseignement n'a été fourni concernant le nombre de DO, leur répartition ou les responsabilités associées.

5. Bilan des Semaines de la prévention

Présentation par PROTYS du bilan des Semaines de la prévention en Normandie : analyse des statistiques et enseignements majeurs :

- Amélioration globale de la sécurité et de la conformité

Les Semaines Régionales de la Prévention Normandie 2025 témoignent d'une nette amélioration en matière de sécurité sur les chantiers : diminution du nombre de DO par rapport à l'année précédente avec des baisses notables pour les réseaux gaz et télécom tandis que les réseaux électriques restent stables.

Le taux de conformité moyen global atteint 81,8 %, en hausse par rapport à 2024 (80,6 %). La majorité des chantiers inspectés (64 %) affichent une conformité supérieure ou égale à 80 %. Toutefois, près de 3 % des visites présentent un taux de conformité inférieur à 40 %, ce qui souligne la nécessité d'une vigilance continue.

- Répartition des visites et implication des acteurs

Plus de 550 visites ont été réalisées malgré une période peu favorable, impliquant 20 organisations. Les exploitants de réseaux ont mené 54 % des visites, les gestionnaires de voirie 15 %, les entreprises de travaux 21 % et les maîtres d'ouvrage 10 %. Fait marquant, 88 % des visites ont été réalisées par cinq organisations seulement.

Le top 5 des communes les plus visitées inclut Le Havre, Rouen, Évreux, Cherbourg-en-Cotentin, et Le Grand Quevilly, avec une forte concentration sur la Seine-Maritime (plus de la moitié des visites).

- Points de vigilance

- Près d'un chantier sur trois démarre sans avoir reçu tous les récépissés des exploitants alors que la conformité du chantier est fortement corrélée à cet item.

Pour les réseaux sensibles, la Normandie affiche des résultats meilleurs que la moyenne nationale : 84% des chantiers ont reçu 100 % des réponses pour ces réseaux contre 78 % au niveau national.

- Seuls 35 % des chantiers visités comportent un compte-rendu de marquage-piquetage (CRMP) co-signé par l'entreprise de travaux et la MOA, alors que sa présence est essentielle pour la conformité. Ainsi, la cosignature du CRMP augmente la conformité des chantiers à 90 %. Par ailleurs, 15 % seulement des investigations complémentaires demandées sont réalisées et communiquées par la MOA.
- Le maintien du marquage est satisfaisant dans 91 % des cas, et 85 % des emprises d'incertitude sont bien marquées. Cependant, certains réseaux (eau, électricité, éclairage public, télécom) présentent des manques récurrents.
- Si les répondants déclarent que dans 95 % des chantiers, l'exécutant adapte la technique de terrassement dans le fuseau d'approche des ouvrages, leurs réponses sur l'emploi effectif de méthodes non douces (aspiratrice équipée d'un embout PE ou métallique, etc.) dans près de 40% des cas incitent à plus de vigilance.

Conclusion :

Les Semaines Régionales de la Prévention Normandie 2025 démontrent une fois encore leur intérêt puisque le nombre de dommages a été réduit significativement sur la période. Par ailleurs, les multiples analyses qui ont été faites permettent de définir 4 axes de progrès pour l'Observatoire Régional Normandie dans la perspective de réduire les accidents et les dommages aux ouvrages :

- La poursuite des travaux sur le marquage initial des réseaux
- La poursuite des travaux sur les Investigations Complémentaires dans la perspective du 1er janvier 2026,
- La sensibilisation des entreprises de travaux autour des techniques douces et de celles qui ne le sont pas, notamment l'aspiratrice avec embout rigide,
- L'identification des exploitants qui ne répondent pas

Voir support pour accéder à l'ensemble des données.

6. Suivi des indicateurs sur la participation aux Semaines de la prévention

Dans la continuité de l'année dernière, un indicateur de suivi des Semaines de la prévention a été mis en place pour suivre l'évolution de la participation (nombre de visites, d'organisations participantes et de visiteurs). On constate une baisse du nombre de visites, du nombre d'entreprises de Travaux Publics participantes et du nombre de visiteurs, tandis que le nombre d'organisations participantes chez les exploitants et les maîtres d'ouvrage augmente. Voir support pour les données.

7. Présentation outil numérique de dématérialisation des plan DICT - OFCTP

E-Plan mesure est présenté par la société OFC TP. Il s'agit d'un outil numérique permettant aux entreprises de TP dans le cadre de la dématérialisation des plans de DICT de respecter la RAE. L'outil permet une prise de mesure à l'échelle sur un fichier pdf et cela même en l'absence d'internet.

Cet outil se distingue par son ergonomie et sa simplicité d'utilisation ainsi que par son utilisation en mode "projet" (affectation des plans aux utilisateurs par "l'administrateur entreprise" - via son ordinateur - puis synchronisation des données transmises sur les tablettes utilisateurs).

8. REX entreprise Travaux Publics

REX EIFFAGE : Dommage ouvrage

Eiffage a partagé un retour d'expérience concernant un dommage matériel impliquant ENEDIS, survenu dans une autre région. L'événement s'est produit sur un chantier d'astreinte, où l'équipe de l'ETP intervenait sous le régime d'un ATU pour effectuer une opération de terrassement.

Au cours de l'intervention, les agents de l'ETP ont perçu une odeur de brûlé. Ils ont rapidement constaté qu'un départ de feu s'était déclaré au niveau d'une boîte de jonction, provoquant des brûlures à l'un des salariés. L'entreprise n'ayant pas identifié l'origine de ce départ de feu, elle sollicite ENEDIS afin de comprendre les causes possibles et d'identifier des mesures de prévention permettant d'éviter qu'un tel incident ne se reproduise.

Réponse ENEDIS : ENEDIS indique que, il y a quelques années, une campagne d'identification avait été menée concernant certains modèles de boîtes de jonction présentant un risque spécifique. Un phénomène a en effet été observé :

- La résine contenue dans ces boîtes peut perdre ses propriétés initiales et devenir isolante,
- La température élevée et l'humidité constituent des facteurs aggravants favorisant ce dysfonctionnement.

Consciente de ce risque, ENEDIS explique que, lors des opérations nécessitant une mise sous tension d'un câble, les équipes procèdent systématiquement à un sablage préalable de la boîte avant d'alimenter l'ouvrage, afin de sécuriser l'installation.

9. Calendrier des prochaines réunions

- jeudi 12 février 2026 : 10h-12h - FRTP Petit-Couronne
- jeudi 11 juin 2026 : 10h-12h - FRTP Saint-Contest
- jeudi 15 octobre 2026 : 10h-12h - FRTP Petit-Couronne

Alain GARNIER remercie tous les membres de l'Observatoire pour leur participation en nombre lors de cette réunion.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Prochaine réunion le jeudi 12 février 2026 de 10h à 12h à Petit-Couronne.